



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 27 mars 2025 — N° 195

(Séance extraordinaire)

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

Séance extraordinaire

La séance est ouverte à 17 h 03.

Moment de recueillement

Mme la présidente dépose :

Une lettre, en date du 27 mars 2025, que lui a adressée M. François Legault, premier ministre, lui demandant de prendre les dispositions nécessaires, à compter de 17 heures ce jeudi 27 mars 2025, selon le calendrier et l'horaire qui seront déterminés par l'Assemblée, afin de compléter le processus d'étude du projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville.

(Dépôt n° 2428-20250327)

AFFAIRES COURANTES

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dépose :

Une image topographique annotée des environs de l'entreprise Stablex à Blainville.

(Dépôt n° 2429-20250327)

27 mars 2025

À la demande de Mme la présidente, M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Conformément à l'article 26.1 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QU'en vue de compléter l'étude du projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville, l'Assemblée se donne le cadre temporel suivant :

QUE l'Assemblée puisse siéger tous les jours à compter de 17 heures jusqu'à ce qu'elle ait terminé l'étude de l'affaire pour laquelle elle a été convoquée ou qu'elle décide d'ajourner ses travaux.

Conformément à l'article 26.1 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QU'en vue de compléter l'étude du projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville, l'Assemblée nationale établisse la procédure législative d'exception telle que prévue aux articles 182 à 184.2 et 257.1 à 257.10 du Règlement;

QU'à tout moment de la séance, le président puisse suspendre les travaux à la demande d'un ministre ou d'un leader adjoint du gouvernement.

Mme la présidente informe l'Assemblée que les motions présentées par M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, sont recevables.

27 mars 2025

Débat restreint

Mme la présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 58 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 30 minutes 10 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 20 minutes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 8 minutes 20 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion fixant le cadre temporel est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 404 en annexe)

Pour : **60** Contre : **28** Abstention : **0**

Puis, la motion de procédure législative d'exception est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 405 en annexe)

Pour : **60** Contre : **28** Abstention : **0**

27 mars 2025

AFFAIRES DU JOUR

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 298 et 299 du Règlement, M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée que l'interpellation du vendredi 28 mars 2025 entre M. Grandmont (Taschereau) et Mme Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, portant sur le sujet suivant : « L'effritement du filet social au Québec sous le gouvernement de la CAQ », est reportée au mardi 1^{er} avril 2025, de 9 h 15 à 11 h 15.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, informe l'Assemblée que l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, recommande l'étude du projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville, et elle propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Mme la présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat : 2 heures 25 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 1 heure 14 minutes 10 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 50 minutes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 20 minutes 50 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 5 minutes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

27 mars 2025

Vendredi 28 mars 2025

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 406 en annexe)

Pour : **50** Contre : **25** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 93 est adopté.

À 1 h 22, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux.

Les travaux reprennent à 1 h 31.

Projets de loi du gouvernement

Commission plénière

Conformément à l'ordre adopté précédemment, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville

La commission plénière entreprend l'étude détaillée du projet de loi n° 93.

Le temps alloué à la commission plénière étant écoulé, le projet de loi n° 93 amendé est rapporté.

27 mars 2025

À 6 h 48, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux.

Les travaux reprennent à 8 h 51.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la commission plénière qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville, ainsi que les amendements transmis par Mme Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Labrie (Sherbrooke) et M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine).

Les amendements sont déclarés recevables après une correction de forme apportée en vertu de l'article 193 du Règlement à l'amendement à l'article 3 proposé par la députée de Sherbrooke, et à l'amendement à l'article 4 proposé par le député des Îles-de-la-Madeleine.

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat : 29 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 15 minutes 5 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 10 minutes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 4 minutes 10 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 45 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, M. Benjamin, troisième vice-président, procède à la mise aux voix des amendements.

Les amendements proposés par Mme Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, sont successivement mis aux voix et adoptés à la majorité des voix.

27 mars 2025

Les amendements proposés par Mme Labrie (Sherbrooke), sont successivement mis aux voix et rejetés.

Les amendements proposés par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), sont successivement mis aux voix et rejetés.

Les articles ainsi amendés, les articles dont la commission plénière n'a pas disposé et les autres éléments du projet de loi n° 93 sont successivement mis aux voix et sont adoptés à la majorité des voix.

Le rapport tel qu'amendé est mis aux voix; un vote électronique est exigé.

Le rapport amendé est adopté par le vote suivant :

(Vote n° 407 en annexe)

Pour : **58** Contre : **31** Abstention : **0**

Adoption

Mme Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, propose que le projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville, soit adopté.

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat : 29 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 15 minutes 5 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 10 minutes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 4 minutes 10 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 45 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

27 mars 2025

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **408** en annexe)

Pour : **61** Contre : **31** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 93 est adopté.

À 11 h 08, l'Assemblée ayant terminé les travaux pour lesquels elle a été convoquée, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 1^{er} avril 2025, à 10 heures.

La Présidente

NATHALIE ROY

27 mars 2025

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, fixant le cadre temporel de la séance extraordinaire :

(Vote n° 404)

POUR - 60

Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Hébert (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Jacques (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Dubé (CAQ)	Julien (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Orford)	Dufour (CAQ)	Lachance (CAQ)	Roy (CAQ)
Bélangier (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lafortest (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
(Prévost)	Duranceau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blais (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Les Plaines)	Simard (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Grondin (CAQ)	Montigny (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Picard (CAQ)	(Dubuc)
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Poulet (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Proulx (CAQ)	(Hull)

CONTRE - 28

Arseneau (PQ)	Dufour (PLQ)	Labrie (QS)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Beauchemin (PLQ)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Cadet (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	
Caron (PLQ)	Garceau (PLQ)	McGraw (PLQ)	
(La Pinière)	Gentilcore (PQ)	Morin (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Ghazal (QS)	Prass (PLQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Grandmont (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Setlakwe (PLQ)	

27 mars 2025

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, concernant la procédure législative d'exception :

(Vote n° 405)

POUR - 60

Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Hébert (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Jacques (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dubé (CAQ)	Julien (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lachance (CAQ)	Roy (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grondin (CAQ)	Montigny (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Picard (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Poulet (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Proulx (CAQ)	(Dubuc)
			Tremblay (CAQ) (Hull)

CONTRE - 28

Arseneau (PQ)	Dufour (PLQ)	Labrie (QS)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Beauchemin (PLQ)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Cadet (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	
Caron (PLQ) (La Pinière)	Garceau (PLQ)	McGraw (PLQ)	
Ciccione (PLQ)	Gentilcore (PQ)	Morin (PLQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Ghazal (QS)	Prass (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Grandmont (QS)	Rotiroti (PLQ)	
	Kelley (PLQ)	Setlakwe (PLQ)	

27 mars 2025

Sur la motion de Mme Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville :

(Vote n° 406)

POUR - 50

Bachand (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Charest (CAQ)	Laforest (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Biron (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Blais (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Carmant (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Picard (CAQ)	
Caron (CAQ) (Portneuf)	Hébert (CAQ)		
	Jacques (CAQ)		

CONTRE - 25

Arseneau (PQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Fortin (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Bérubé (PQ)	Garceau (PLQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Gentilcore (PQ)	Morin (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Grandmont (QS)	Paradis (PQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Labrie (QS)	Rotiroti (PLQ)	
		Setlakwe (PLQ)	

27 mars 2025

Sur le rapport amendé de la commission plénière :

(Vote n° 407)

POUR - 58

Allaire (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Rivest (CAQ)
Asselin (CAQ)	Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Charette (CAQ)	Lachance (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélangier (CAQ) (Prévost)	Déry (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roy (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Biron (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blais (CAQ)	Drainville (CAQ)	(Les Plaines)	Simard (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lecours (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Duranceau (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	St-Louis (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Émond (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Martel (CAQ)	
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Poulet (CAQ)	
Carmant (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Caron (CAQ) (Portneuf)	Haytayan (CAQ)	Proulx (CAQ)	
	Hébert (CAQ)	Provençal (CAQ)	
	Jacques (CAQ)	Reid (CAQ)	

CONTRE - 31

Arseneau (PQ)	Dufour (PLQ)	Labrie (QS)	Rotiroti (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Cadet (PLQ)	Fortin (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Garceau (PLQ)	Marissal (QS)	Zaga Mendez (QS)
Ciccone (PLQ)	Gentilcore (PQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Cliche-Rivard (QS)	Ghazal (QS)	Morin (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Grandmont (QS)	Paradis (PQ)	
	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)	

27 mars 2025

Sur la motion de Mme Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, proposant l'adoption du projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville :

(Vote n° 408)

POUR - 61

Allaire (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bachand (CAQ)	Charette (CAQ)	Lachance (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ) (Prévost)	Déry (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roy (CAQ)
Biron (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	Drainville (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Skeete (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Poulet (CAQ)	
Carmant (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Caron (CAQ) (Portneuf)	Hébert (CAQ)	Proulx (CAQ)	
	Jacques (CAQ)	Provençal (CAQ)	

CONTRE - 31

Arseneau (PQ)	Dufour (PLQ)	Labrie (QS)	Rotiroti (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Cadet (PLQ)	Fortin (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Garceau (PLQ)	Marissal (QS)	Zaga Mendez (QS)
Ciccone (PLQ)	Gentilcore (PQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Cliche-Rivard (QS)	Ghazal (QS)	Morin (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Grandmont (QS)	Paradis (PQ)	
	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)	